



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 164-2025 R**
Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 230 000 F pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » à Plan-les-Ouates et la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

Vu la D 33-2021, relative au crédit d'engagement de 220'000 F destiné à la démolition des pavillons situés sur la parcelle de la Paroisse et abritant les Abeilles et le JAPLO, votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2021,

vu l'installation provisoire des Abeilles dans les locaux de l'école Champ-Joly CE depuis la fin de l'année 2021,

vu l'autorisation de construire N°113'845 relative à la réalisation d'un immeuble de 35 logements et activités au rez-de-chaussée, entrée en force en janvier 2023 et actuellement en phase de chantier,

vu l'opportunité proposée à la Commune de Plan-les-Ouates par la Paroisse Catholique Romaine, propriétaire de l'immeuble, de se porter locataire d'une surface d'environ 280m² de surface brute de plancher (SPB) pour 245m² de surface nette de plancher (SNP) au rez-de-chaussée de l'immeuble pour y réaliser l'aménagement d'un jardin d'enfants de 32 places,

vu les plans d'aménagements des locaux ainsi que le devis associé qui sont en cours de réalisation par les mandataires du projet, dont le bureau Quatre architecture territoire,

vu la proposition de signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans, prolongeable par période de 5 ans, pour la location des surfaces aménagées du jardin d'enfants,

vu que les aménagements intérieurs seront réalisés par le propriétaire et entretenus par la Commune de Plan-les-Ouates pendant toute la durée du bail,

vu l'exposé des motifs EM 164-2025, de mars 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le projet d'aménagement d'un jardin d'enfants de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble de logements, situé sur le Mail 2000 à Plan-les-Ouates, propriété de la Paroisse Catholique Romaine.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 230 000 F, destiné à financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles », y compris les frais d'équipement de la Commune.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer un contrat de bail d'une durée de 15 ans, prolongeable par période de 5 ans, pour la location des surfaces aménagées du jardin d'enfants, pour un loyer annuel de 108 000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 230 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 230 000 F au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SCA/LP/bg #27'404 – SF/PL - Mars 2025



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 164-2025

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET :

**Crédit d'engagement relatif aux travaux
d'aménagement des nouveaux locaux du jardin
d'enfants « Les Abeilles » et à la signature d'un
contrat de bail d'une durée de 15 ans**

CREDIT D'ENGAGEMENT

230 000 F

Plan-les-Ouates – Mars 2025

Crédit d'engagement relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

CREDIT D'ENGAGEMENT

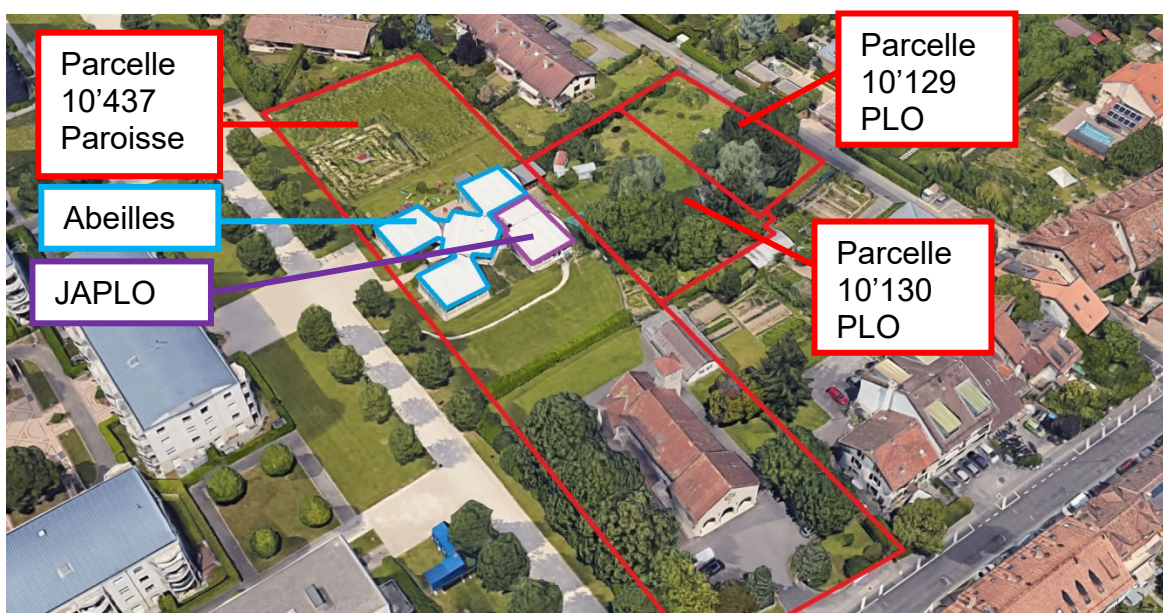
EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Historique

Dans le courant 1999, le retard pris dans la construction de l'école du Vélodrome suite aux procédures encore en cours, avait poussé le Conseil administratif à mettre en place une structure scolaire provisoire sur le site du Vélodrome.

En 2001, suite à l'ouverture de l'école du Vélodrome, une moitié des pavillons installés (deux classes et l'espace central) avait été transformée en structure d'accueil pour les activités du jardin d'enfants « Les Abeilles », qui devait déménager de son lieu initial sur le site de la crèche du Serpentin en prévision de l'agrandissement de cette dernière. En 2003, le solde des pavillons est transformé pour accueillir le JAPLO et offrir une troisième salle aux Abeilles.

Situés sur la parcelle N°10 437 de la Paroisse Catholique Romaine à titre temporaire, les bâtiments des Abeilles et du JAPLO bénéficiaient d'un sursis jusqu'au développement d'un projet sur cette parcelle par ses propriétaires.



Plan aérien indiquant la localisation des différents espaces ainsi que des parcelles de la Commune (10'129 et 10'130) utilisées pour les activités extérieures du JAPLO

En novembre 2017, la Commune a été approchée par la Paroisse pour la présentation d'un projet de réalisation d'un bâtiment de logements sur sa parcelle N°10'437.

En mai 2019, une nouvelle séance de présentation a été effectuée avec un projet modifié, ainsi qu'une volonté de réalisation du projet à court terme de la part de la Paroisse. Il s'en est suivi des séances de discussions avec les membres du conseil de la Paroisse afin d'échanger sur l'avenir des activités actuellement présentes sur la parcelle.

En parallèle, la Paroisse a résilié de manière anticipée la convention d'utilisation du terrain qui la liait contractuellement à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2022. En effet, elle souhaitait libérer la parcelle pour la fin de l'année 2021 afin de pouvoir débiter les travaux de construction de l'immeuble de logements dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, la demande d'autorisation de construire pour un bâtiment de 35 logements de la Paroisse a été déposée le 17 septembre 2020 (DD 113'845) ; et autorisée par parution dans la FAO du 22 juillet 2021. Des recours ont ensuite été déposés contre cette autorisation de construire par deux groupes de riverains. Le 13 décembre 2022, la chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a donné gain de cause à la Paroisse et le recours a été rejeté sur tous les griefs amenés par les recourants. Les travaux ont pu débiter au printemps 2023.

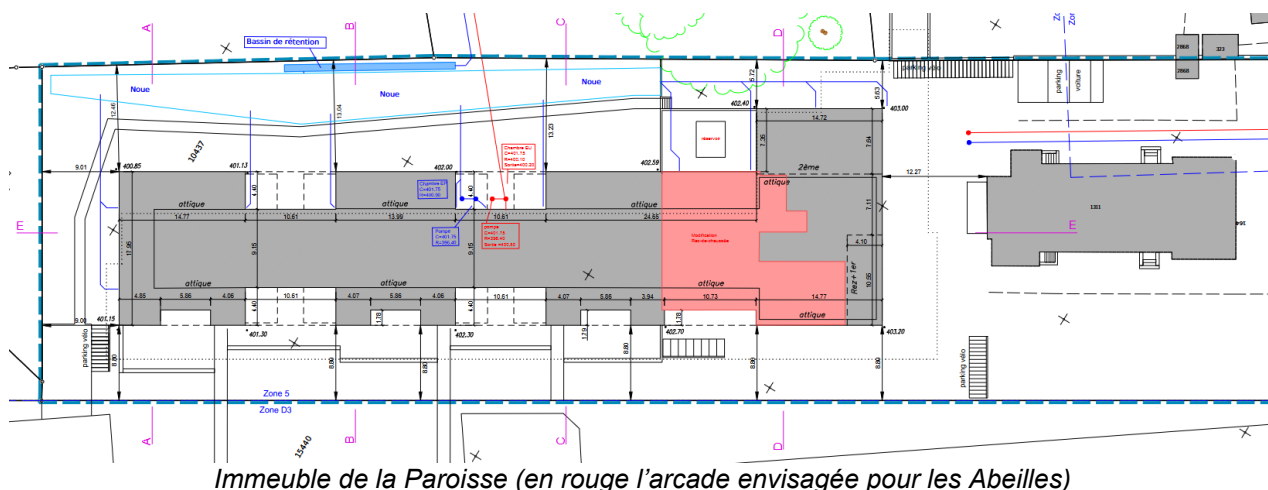
Afin de libérer la parcelle, la délibération D 33-2021 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2021, a ouvert un crédit d'investissement de 220'000 F destiné à la démolition des pavillons existants, aux frais de déménagement et aux travaux d'adaptation nécessaires dans l'école Champ-Joly CE où ont été installées temporairement les activités du jardin d'enfants les Abeilles et du JAPLO dès la fin de l'année 2021.

2. Préambule

Généralités et objectif du projet

Les prévisions actuelles concernant les effectifs scolaires incitent à penser que l'école Champ-Joly CE n'a pas vocation à rester vide d'élèves. Dès le début, l'installation des Abeilles dans les locaux de l'école était une solution temporaire, le temps de trouver un nouveau lieu d'accueil pour leurs activités.

Le projet de logements de la Paroisse comprend deux locaux d'activités au rez. Depuis le début du projet, un des locaux est prévu pour accueillir les activités des Abeilles. Le second est réservé pour la Paroisse pour l'aménagement d'une salle paroissiale. Cette situation permet de conserver le jardin d'enfants dans le même quartier à l'emplacement exact qu'il a occupé durant 20 ans.



3. Explications techniques

Pour l'aménagement des locaux destinés à une institution petite enfance à prestations restreintes, la Commune doit également (comme les structures à prestations élargies) se conformer à des normes établies, précises et strictes, tant au niveau de la construction, de l'aménagement intérieur que de l'équipement.

Toutes les structures de la petite enfance sont au bénéfice d'une autorisation d'exploitation délivrée par le SASAJ qui établit également la dotation du personnel en lien avec l'âge des enfants accueillis et le nombre de places d'accueil.

Description du projet – concept d'aménagement

L'association du jardin d'enfants Les Abeilles retrouvera son implantation sur le Mail 2000 en été 2025. La réalisation de cette structure au sein du bâtiment Le Rucher, à proximité des écoles et en zone piétonne est idéale. Le jardin d'enfants Les Abeilles conservera sa typologie et son programme d'accueil initial en prestations restreintes sous la gouvernance d'un comité composé de personnes bénévoles.

La capacité d'accueil a été harmonisée et revue à 32 places au lieu de 33 comme actuellement. La répartition est faite sur deux groupes de 16 places, les enfants de 2 à 3 ans sont accueillis dans le groupe des Mini-Beilles et ceux de 3-4 ans dans le groupe des Maxi-Beilles. Les enfants pourront fréquenter le jardin d'enfants au minimum deux demi-journées et au maximum huit demi-journées par semaine.

L'encadrement est assuré par une équipe éducative expérimentée et professionnelle composée de trois éducatrices et deux assistantes socio-éducatives. Les besoins en personnel étant calculés selon la dotation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

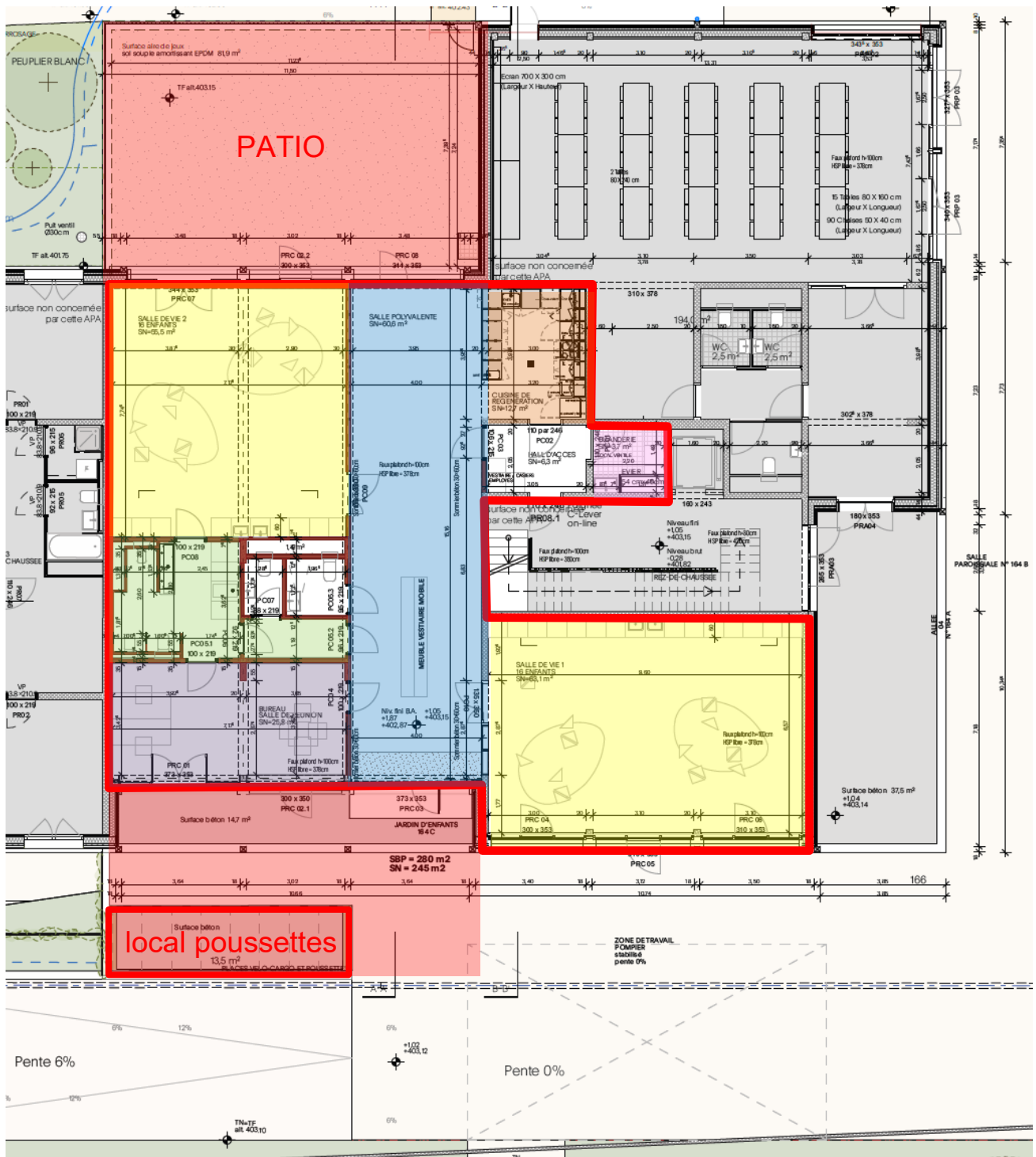
Les locaux ont été conçus pour être ergonomiques, pratiques, lumineux et bien ventilés, afin de garantir le bien-être des enfants et du personnel. Une cuisine fonctionnelle attenante à la salle polyvalente permettra une supervision des activités culinaires. Les espaces de vie et sanitaires ont été aménagés avec soin et réflexion pour une optimisation de l'espace et des rangements.

L'installation d'un réseau Wi-Fi répondra aux besoins administratifs et aux espaces dédiés pour le personnel.

Une attention particulière a été portée à l'insonorisation, au choix des matériaux, du futur mobilier fixe et aux équipements nécessaires pour le confort et l'épanouissement des enfants dans ce lieu de vie collectif.

Le coût par place est estimé à 3'000.-, pour le renouvellement ou l'achat du nouveau matériel/mobilier soit un montant de 96'000CHF à prévoir.

Ce projet architectural met l'accent sur un accueil de qualité, le bien-être des enfants et une organisation fonctionnelle.



Plan des locaux et des espaces extérieurs loués

Les locaux proposés présentent une configuration en L avec un espace central d'accueil traversant de l'entrée (façade ouest) à l'espace de jeux extérieur du patio (façade est).

Sur la base des besoins exprimés et des possibilités des locaux pour cet aménagement de divers espaces, le programme s'étend sur environ **245 m²** et se décompose de la manière suivante :

- Un espace d'accueil traversant (**en bleu**) contenant la zone vestiaire et l'espace polyvalent.
- Deux salles de vie (**en jaune**) de 16 enfants respectant les 3m² par enfant, et intégrant des modules de rangement ainsi qu'un point d'eau par espace. Ces deux salles de vie sont réparties de part et d'autre de l'espace central.
- Un espace sanitaire enfants (**en vert**) comprenant un module de change de 2 places et 3 WC enfants, est accessible par les deux salles de vie.
- Une cuisine ouverte et accueillante par un comptoir (**en orange**), est attenante à l'espace polyvalent.

- Un bureau pour l'administration et les réunions d'équipe (**en violet**).
- Une buanderie (**en rose**).

S'ajoute à ces derniers, des locaux annexes :

- Une cave située au sous-sol de l'immeuble.
- Un local poussette (**en rouge**) situé sur le parvis privatisé devant l'institution.
- Un espace extérieur clos de jeu à l'arrière du bâtiment (**en rouge**), à proximité du jardin du JAPLO.

La capacité d'accueil de cette institution a été définie en tenant compte des locaux disponibles et de leur configuration.

Vous trouverez, en annexe, un plan des locaux à plus grande échelle.

Programme détaillé des locaux :

Désignation :	Surface nette en m2
Entrée, vestiaire, salle polyvalente	60.60m2
Salle de vie pour 16 enfants – groupe 1	63.10m2
Salle de vie pour 16 enfants – groupe 2	55.50m2
Local change et sanitaires communs aux 2 groupes	12.30m2
Bureau administratif / salle de réunion	25.50m2
Sanitaires adultes	5.20m2
Cuisine	12.70m2
Buanderie	3.70m2
Entrée de service (via entrée immeuble)	6.20m2
TOTAL surface nette	244.80m2
TOTAL surface brute de plancher (SBP) selon l'architecte	280.00m2
Surface extérieure privative devant entrée	61.00m2
dont local poussettes (extérieur)	13.50m2
Surface extérieure privative à l'arrière	81.90m2
Cave (sous-sol)	37.30m2

4. Procédure administrative

Réalisation des travaux d'aménagement intérieur des locaux par un tiers

C'est la Paroisse qui va financer et se charger de la réalisation des travaux d'aménagement intérieur des locaux. La Commune va donc recevoir des locaux « clés en main » qu'elle s'engage à louer et entretenir pendant toute la durée du bail (15 ans minimum).

Cette manière de procéder présente les avantages suivants :

- Une meilleure efficacité dans la gestion des travaux puisque c'est le promoteur de l'immeuble qui est en charge des travaux d'aménagement intérieur des locaux.
- De pouvoir profiter des mandataires et des entreprises déjà sur le chantier (effet de masse avec intérêt prépondérant au niveau du coût des travaux).
- Un gain de temps considérable pour l'administration et pour le projet.
- De ne pas charger inutilement le budget de fonctionnement.

Toutefois, certains aménagements considérés comme du mobilier ne sont pas financés par la Paroisse, ils sont donc intégrés au présent crédit d'engagement. Il s'agit notamment :

- Du renouvellement du mobilier et du matériel pour l'accueil des enfants.
- De grands panneaux d'affichage dans les salles de vie (Kork).
- Le floutage d'une partie des parois vitrées intérieures et extérieures (film opalescent).
- L'électroménager de la cuisine (frigo, cuisinière, lave-vaisselle).
- L'électroménager pour la buanderie (lave-linge et sèche-linge).
- Le système Terzano pour le nettoyage.
- Le système de contrôle d'accès spécifique à la Commune (lecteurs, bornes Kaba, badges).
- Le mobilier pour les bureaux administratifs.
- Les équipements informatiques (switch, antenne wifi, antenne DECT pour téléphone,...).
- L'aménagement de rangements dans la cave.
- Les rangements extérieurs dans le patio.
- L'installation d'une toile solaire estivale.
- La fermeture de l'abri poussette.

Il faudra également financer le déménagement des Abeilles depuis l'école Champ-Joly CE.

Signature d'un contrat de bail pour une durée de 15 ans, renouvelable par période de 5 ans

La Commune, par le biais du Conseil administratif, souhaitait se porter acquéreur de la surface, mais la démarche n'a pas pu aboutir. En effet, la Paroisse n'envisage pas la vente des surfaces d'activités ni des appartements ; elle souhaite rester propriétaire de l'entier de l'immeuble.

La discussion a alors porté sur un bail d'une durée suffisamment longue pour que les coûts portés à la fois par la Commune et la Paroisse puissent être amortis des deux côtés. Un bail de 15 ans est donc proposé.

Il se prolongera automatiquement d'une durée de 5 ans si aucun des deux contractants ne dépose un préavis de résiliation de bail au moins 12 mois avant la fin d'une échéance. L'objectif est de pouvoir permettre à la Commune d'avoir le temps de se retourner et de prévoir une solution alternative pour l'accueil des enfants au besoin.

Le montant de la location a été calculé de la manière suivante :

Affectation	Surface nette	Loyer m2/an	Loyer annuel
Locaux jardin d'enfants	245.0 m2	350 Frs	85 750 Frs
Patio extérieur	82.0 m2	150 Frs	12 300 Frs
Parvis devant l'entrée, y compris local poussette	61.0 m2	100 Frs	6 100 Frs
Cave	37.5 m2	100 Frs	3 750 Frs
Total arrondi	425.5 m2	254 Frs	108 000 Frs

Le loyer proposé de 350 F/m2/an pour les locaux intérieurs du jardin d'enfants correspond au prix du marché pour des locaux aménagés.

La livraison de l'immeuble est prévue pour le premier semestre 2025, les locaux des Abeilles seront livrés et louables à partir de mi-juillet 2025.

Les loyers et les frais d'entretien pour cette année sont prévus dans le budget de fonctionnement 2025 validé par le Conseil municipal dans sa séance du 19 novembre 2024. Ils se décomposent de la manière suivante :

Loyer et charges (pour 6 mois)	56 520	Frs TTC
Fournitures pour bâtiment	2 000	Frs TTC
Machines, appareils et outillages	1 000	Frs TTC
Nettoyage du bâtiment par des tiers	12 000	Frs TTC
Entretien courant des bâtiments	1 000	Frs TTC
Contrats d'entretien	1 500	Frs TTC
Entretien des machines, appareils et outillages	500	Frs TTC
Total TTC sur budget fonctionnement 2025	74 520	Frs TTC

5. Calcul du montant du crédit d'engagement

Aménagement des locaux	202 100	Frs HT
Renouvellement mobilier / matériel pour l'accueil	96 000	Frs HT
Grands panneaux d'affichage	5 500	Frs HT
Floutage parois vitrées	6 000	Frs HT
Electroménager cuisine	10 000	Frs HT
Electroménager buanderie	3 500	Frs HT
Système Terzano	3 000	Frs HT
Système de contrôle d'accès	22 000	Frs HT
Mobilier pour locaux administratifs	12 000	Frs HT
Equipement informatique	2 000	Frs HT
Aménagement de la cave	15 000	Frs HT
Rangements extérieurs dans le patio	3 500	Frs HT
Toile solaire estivale	8 500	Frs HT
Fermeture de l'abri poussette	5 500	Frs HT
Divers et imprévus (5%)	9 600	Frs HT
Frais de déménagement	10 000	Frs HT
Estimation des coûts HT	212 100	Frs HT
TVA 8.1%	17 180	Frs
Estimation des coûts TTC - arrondi	230 000	Frs TTC

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 230 000 F TTC pour aménager les nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » et autoriser le Conseil administratif à signer un bail d'une durée de 15 ans, renouvelable par période de 5 ans.

Le Conseil administratif

**Crédit d'engagement relatif aux travaux
d'aménagement des nouveaux locaux du jardin
d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un
contrat de bail d'une durée de 15 ans**

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA / Mars 2025



Commune de Plan-les-Ouates

**Crédit d'engagement relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux
du jardin d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un contrat de bail d'une
durée de 15 ans**

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Aménagement des locaux

Renouvellement mobilier et matériel pour l'accueil des enfants	96 000,00	F
Grands panneaux d'affichage	5 500,00	F
Films opaques sur parois vitrées	6 000,00	F
Electroménager de la cuisine	10 000,00	F
Electroménager de la buanderie	3 500,00	F
Système Terzano pour l'entretien	3 000,00	F
Système de contrôle d'accès spécifique Commune	22 000,00	F
Mobilier pour locaux administratifs	12 000,00	F
Equipement informatique	2 000,00	F
Aménagement de la cave	15 000,00	F
Rangements extérieurs dans le patio	3 500,00	F
Toile solaire estivale	8 500,00	F
Fermeture de l'abri poussette	5 500,00	F
Divers et imprévus : 5%	192 500,00	9 600,00 F

Total Aménagement des locaux HT 202 100,00 F

B. Frais de déménagement

Frais de déménagement	10 000,00	F
-----------------------	-----------	---

Total Déménagement HT 10 000,00 F

Total des coûts aménagement et déménagement	212 100,00	F
TVA 8.1%	17 180,10	F

TOTAL ARRONDI DU CREDIT D'ENGAGEMENT 230 000,00

**Crédit d'engagement relatif aux travaux
d'aménagement des nouveaux locaux du jardin
d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un
contrat de bail d'une durée de 15 ans**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA / Mars 2025

Financement

Crédit d'engagement relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

1	Crédit brut	230 000,00
----------	--------------------	------------

2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	-
2,2	Participation des routes cantonales	-
2,3	Taxe d'équipement	-
2,4	Taxe d'écoulement	-
2,5	Sport-Toto	-
2,6	Subventions fédérales	-
2,7	Divers	-

	Crédit net	230 000,00
--	-------------------	------------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

1	Revenus annuels	0,00
	Total des revenus annuels	-

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
	2,1 Charges financières		230 000,00	2,00%	4 600,00
	2,2 Amortissements	8	230 000,00		28 750,00
	2,3 Charges de personnel				-
	2,4 Loyer (y.c charges)		113 040,00		113 040,00
	2,5 Energie				-
	2,6 Matériel et fournitures		6 000,00		6 000,00
	2,7 Maintenance par des tiers		27 000,00		27 000,00
	2,8 Prestations de tiers		3 000,00		3 000,00
	2,9 Divers, subvention complémentaire				-
	Total des charges pour la première année				182 390,00

3	Coûts induits pour la première année (12 mois)	182 390,00
----------	---	-------------------

Investissement

Crédit d'engagement relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global

Répartition selon plan des investissements	2025	2026	Total
Dépenses brutes prévues	500 000,00	200 000,00	700 000,00
Recettes estimées	0,00	0,00	0,00
Total dépenses nettes	500 000,00	200 000,00	700 000,00

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit pour la réalisation

230 000,00

Répartition selon exécution	2025	2026	Total
Dépenses brutes prévues	230 000,00	0,00	230 000,00
Recettes estimées	0,00	0,00	0,00
Total dépenses nettes	230 000,00	0,00	230 000,00

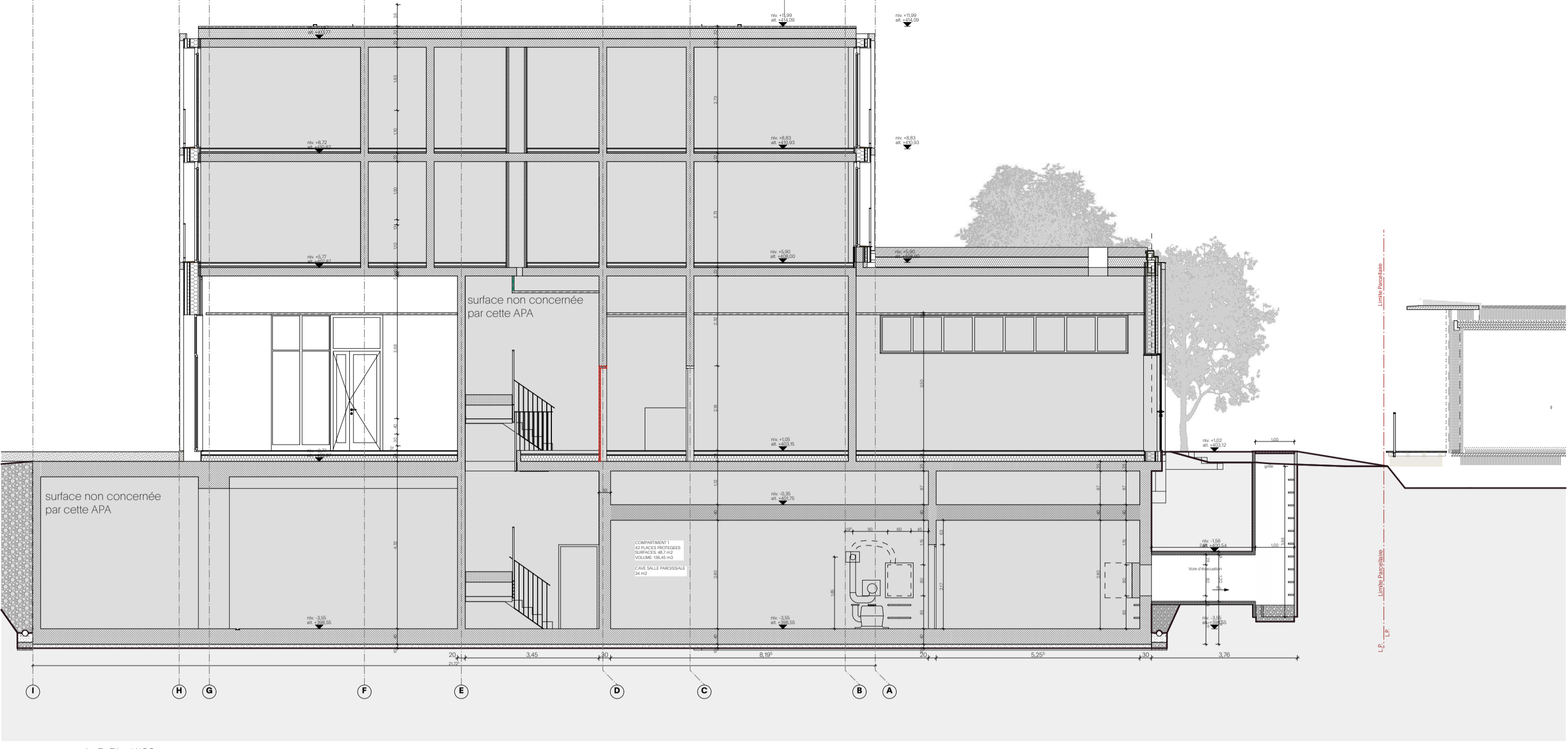
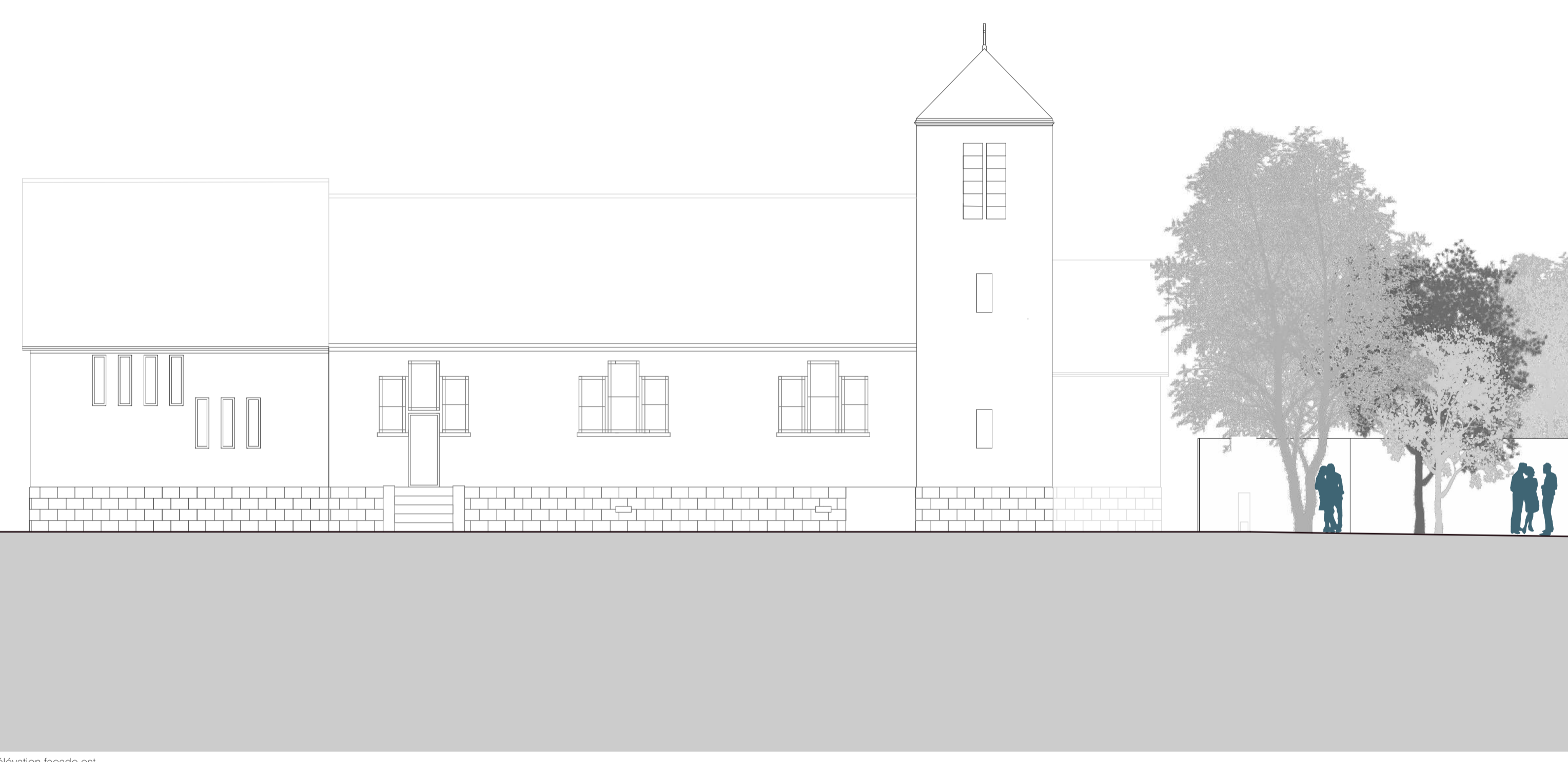
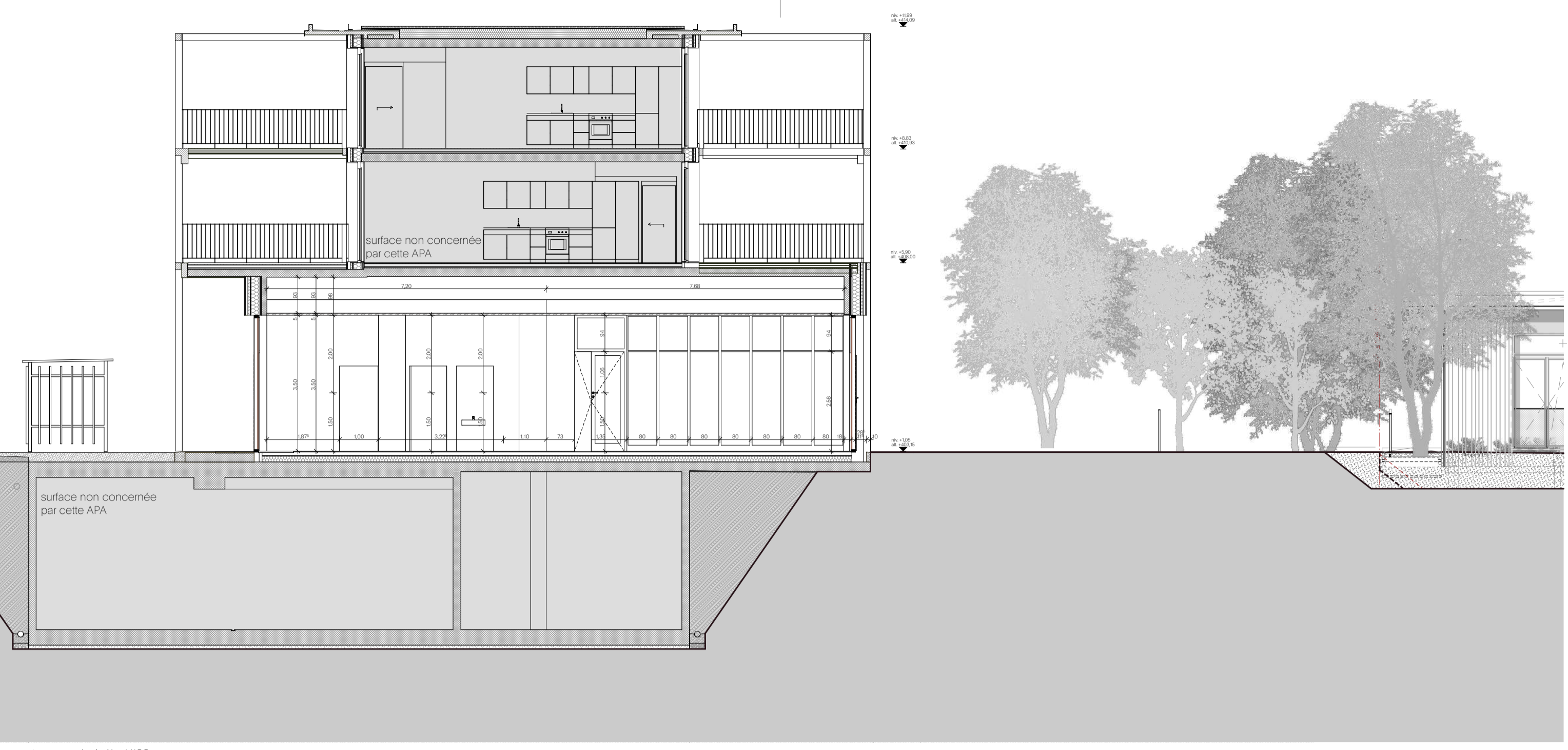
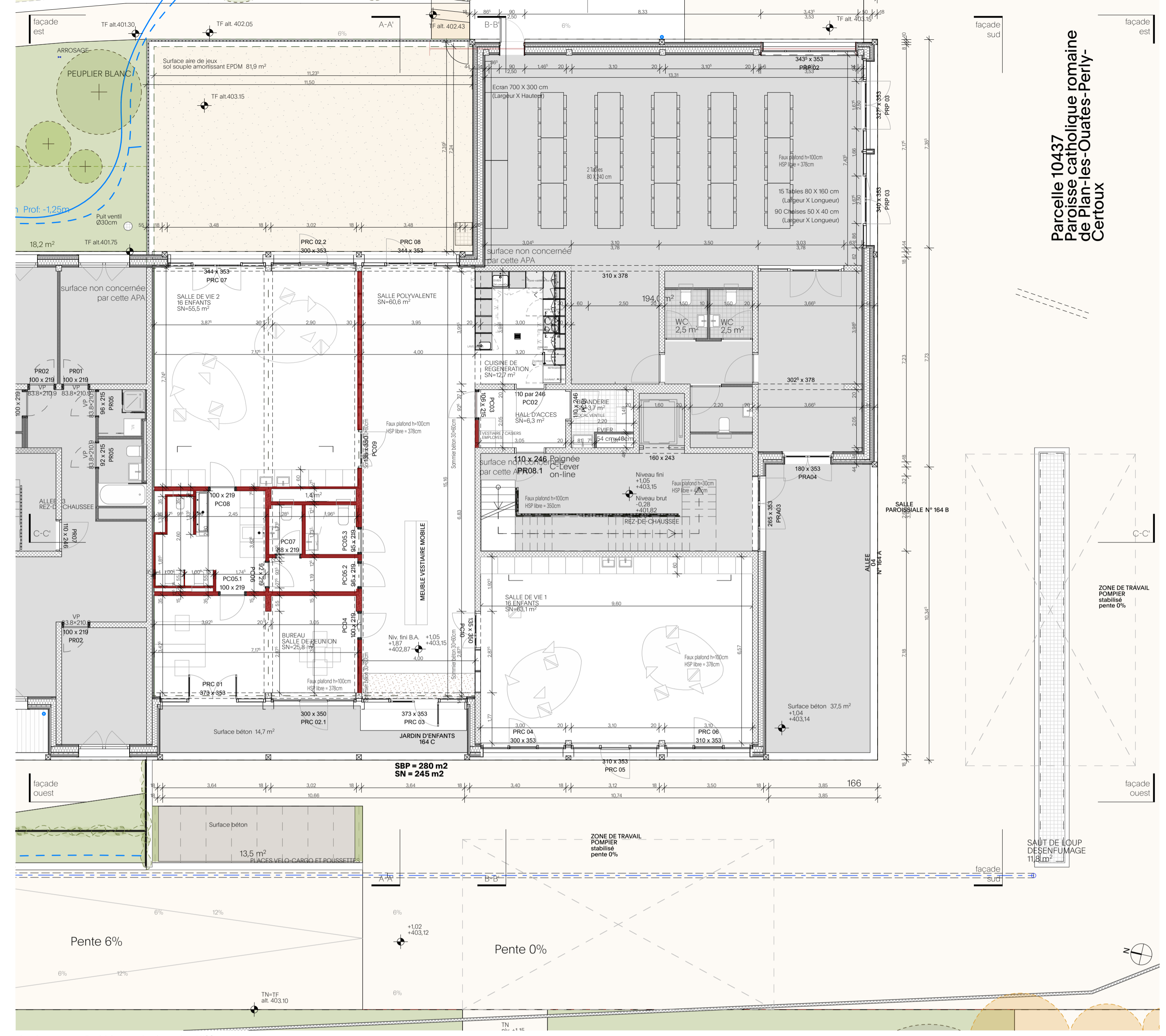
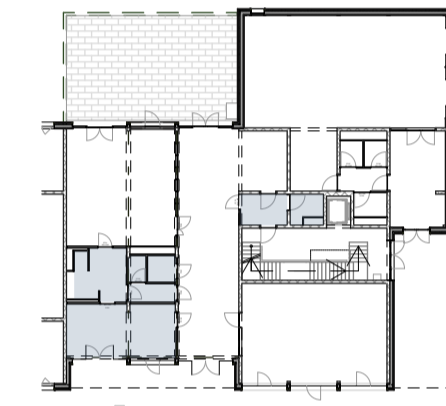
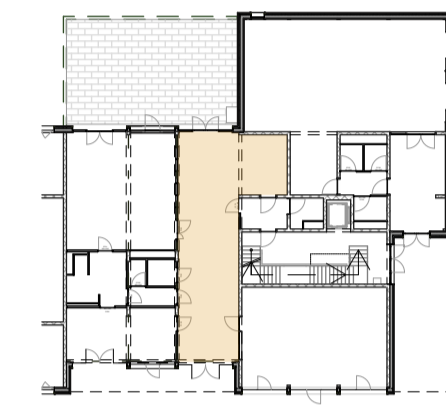
**Crédit d'engagement relatif aux travaux
d'aménagement des nouveaux locaux du jardin
d'enfants "Les Abeilles" et à la signature d'un
contrat de bail d'une durée de 15 ans**

Annexe 3

Documents techniques

Plans des locaux

SCA / Mars 2025



quatre architecture territoire

PCP_APA_A04.2 plan du rez, coupes et élévations

affaire : aménagement intérieur d'un jardin d'enfants et d'une salle paroissiale dans un ouvrage de construction d'habitation et activités en cours d'exécution (DD 113845)
 maître de l'ouvrage : Paroisse catholique Plan-les-Ouates-Perly-Certoux
 date : 10/01/25
 échelle : 1/1, 1/500, 1/100
 format : A1, 128 x 59,40
 niveau : ± 0,00 = alt. 401,00
 phase : Autorisation de construire parcelles : N° 10437, 1070, 7013
 coordonnées du projet : route de Saint-Julien 164 1228 Plan-les-Ouates
 modifications :

- à construire
- à démolir
- existant

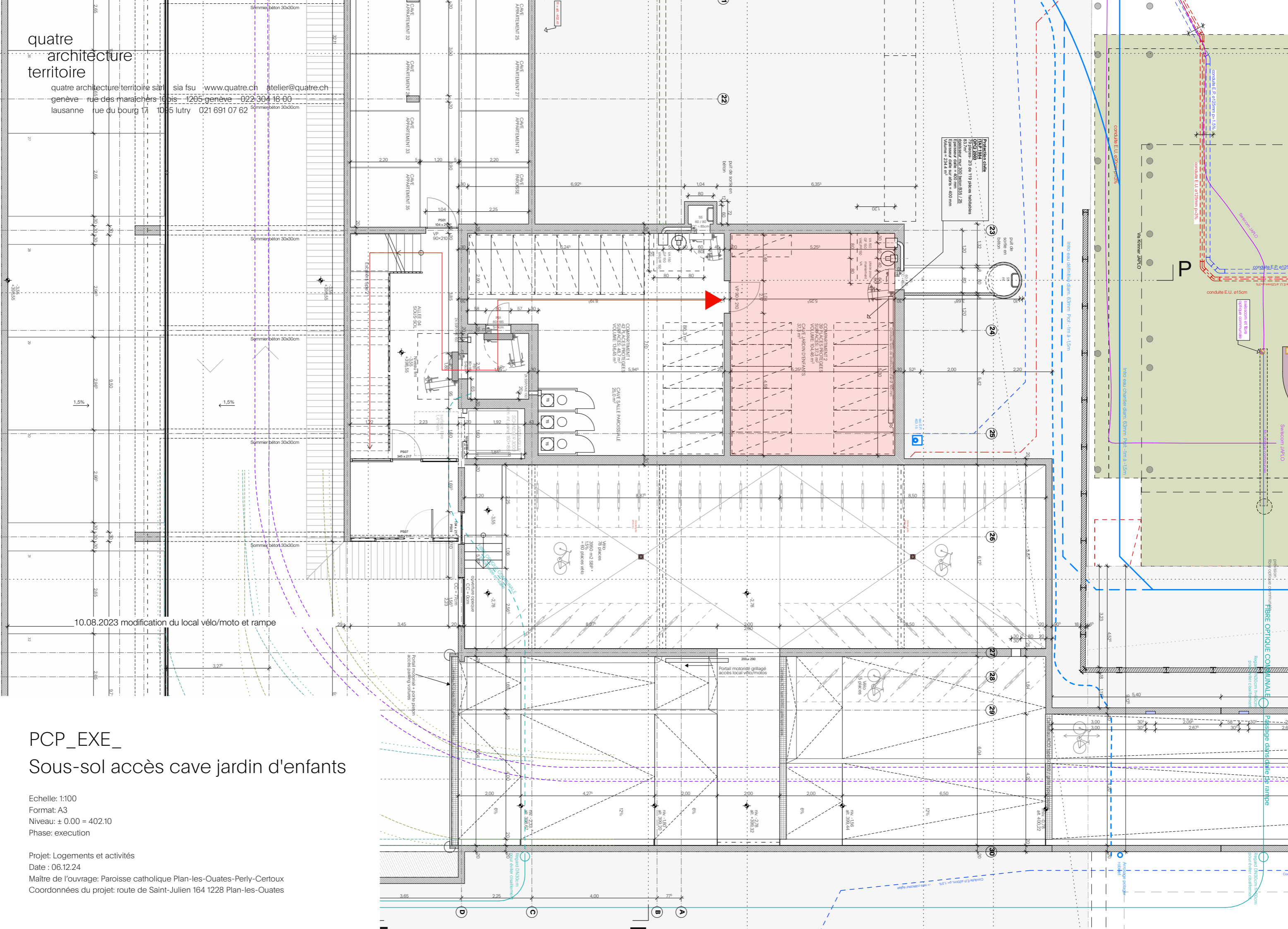
quatre architecture territoire

quatre architecture territoire sarin sia fsu www.quatre.ch atelier@quatre.ch
genève rue des maraichers 10 bis 1205 genève 022 304 18 00
lausanne rue du bourg 17 1015 lutry 021 691 07 62

PCP_EXE_ Sous-sol accès cave jardin d'enfants

Echelle: 1:100
Format: A3
Niveau: ± 0.00 = 402.10
Phase: execution

Projet: Logements et activités
Date : 06.12.24
Maître de l'ouvrage: Paroisse catholique Plan-les-Ouates-Perly-Certoux
Coordonnées du projet: route de Saint-Julien 164 1228 Plan-les-Ouates



10.08.2023 modification du local vélo/moto et rampe

Portail motorisé - porte béton
accès parking volumes

Portail motorisé grillagé
accès local vélo/motos

Vélo
78 places
3500 m2 SBP +
150 places vélo
80 places vélo

Protection contre
FAC 1984
OPC 2000
23 de 119 places habitables
63,7 m²
épaisseur min. 300 béton BS3 L2S
épaisseur dalle sur sol = 400 mm
Volume = 234,4 m³

COMPARTIMENT 2
SURFACES 57,3 m²
VOLUME 104,46 m³
CAVE JARDIN D'ENFANTS
57,3 m²

COMPARTIMENT 3
SURFACES 48,7 m²
VOLUME 98,45 m³
CAVE SAULE PAROISSIALE
25,0 m²

ALLEE 04
SCISSOIRS SOL
Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55

Niveau 1 m
1358,55